

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 17 janvier 2022

Piton de la Fournaise : passage en phase de sauvegarde

L'éruption volcanique, débutée le mercredi 22 décembre 2021, s'est arrêtée ce jour lundi 17 janvier 2022, à 02h10 heure locale, après une baisse progressive du trémor volcanique (Eléments de l'OVPF).

Dans ces conditions, le préfet de La Réunion a décidé le passage en phase de sauvegarde du dispositif spécifique ORSEC* du Volcan du piton de la Fournaise.

Aucune hypothèse n'est écartée pour l'instant quant à l'évolution de la situation (arrêt définitif, reprise de l'activité sur le même site, reprise de l'activité plus en aval) compte tenu de la faible durée de l'éruption et des faibles volumes émis. En conséquence, l'interdiction d'accès à l'enclos au public reste en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral n°2638 du 22 décembre 2021 et jusqu'à nouvel avis, en attendant les conclusions des reconnaissances qui seront réalisées dans les prochains jours.

*ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile

